



Mairie de Lavernose-Lacasse

ARRETE N°2022/25-AG
ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ 2020-18/AG

Objet : Arrêté municipal portant réglementation sur la signalisation routière : Pose de panneaux chemin de Pujo – Parking Groupe Scolaire Henri Trentin

Le Maire de la commune de LAVERNOSE-LACASSE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2211-1 2212-1 et 2212-2 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers sur diverses rues de la commune.

ARRETE

Article 1 : 1 panneau B6a1 stationnement interdit sera installé à l'entrée du parking du groupe scolaire Henri Trentin au départ du chemin piétonnier coté clôture du groupe Scolaire Henri Trentin.
Un panneau arrêt minute sera apposé au même mât permettant le déchargement et le chargement des enfants de 8h45 à 9h15.

Article 2 : 1 panneau B6d arrêt et stationnement interdit sera installé sur le parking du groupe scolaire à l'entrée sur l'emplacement handicapé, muni d'un panneau M6h stationnement réservé pour personnes handicapées.

1 panneau B6d arrêt et stationnement interdit sera installé sur le parking du groupe scolaire Henri Trentin à côté du transformateur électrique sur l'emplacement handicapé, muni d'un panneau m6h stationnement et arrêt interdit réservé pour personnes handicapées.

Article 3 : Le présent arrêté sera applicable immédiatement après son approbation et dès la mise en place de la signalisation.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément à la réglementation en vigueur et constatées par procès-verbaux.

Article 5 : Monsieur le Maire, Madame la secrétaire de Mairie sont chargés chacun en ce qui le concerne du respect du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché au lieu habituel d'affichage.

LAVERNOSE LACASSE,
Le 19/09/2022,


Le Maire,
M. DELSOL ALAIN

REÇU EN PREFECTURE

Le 23/09/2022

Application agréée E-legalite.com